

Programme de formation

Analyse d'Accident du Travail

Objectif général : comprendre la pluricausalité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention.

Objectif pédagogique, le stagiaire sera capable de :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

► Contenu pédagogique

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action

► Modalités d'évaluation :

Évaluation formative pour validation des compétences acquises et délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Autoévaluation des stagiaires initiale et en fin de formation,

Quizz,

Évaluation à chaud et à froid.

► Méthodes et outils pédagogiques

- Apport de connaissances
- Livret de formation
- Cas pratiques
- Retours d'expériences
- Evaluations

► Durée

2 jours (14 heures) de face-à-face non consécutifs

► Public concerné

Encadrement de proximité, membres de CSE/CSSCT/CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise.

► Prérequis

Joindre l'attestation de participation et de réussite à « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

L'inscription des stagiaires doit être réalisée au moins 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription doit ensuite être validée et confirmée par l'organisme de formation.

► Tarif

Intra : à partir de 2 200€ HT par session

Inter : à partir de 650€HT

► Responsable Pédagogique

Freddy DESILLE, Ingénieur Conseil

Certifié Formateur SDC EvRP par le Réseau Assurance Maladie, Risques Professionnels et l'INRS.